

## MOTION

### Conférence des présidents de sections du Comité national (CPCN)

#### Objet : Nouvelle instruction « Missions »

La mise en conformité de l'instruction « missions » du CNRS avec les nouvelles dispositions réglementaires (note DSFIM-SBOR-D-2019-16), notamment l'obligation nouvelle de justifier de dépenses de repas et de transport en commun pour un remboursement au forfait, est génératrice de :

- complications inutiles pour les missionnaires du CNRS,
- pertes de temps considérables pour les agents dont l'activité nécessite des déplacements professionnels fréquents (dont les membres des sections et CID du Comité national), mais également et surtout pour les gestionnaires devant vérifier les justificatifs.

Probablement destinées à prévenir de rares cas d'abus, ces nouvelles dispositions constituent une couche supplémentaire de complications administratives imposées aux missionnaires du CNRS et, au delà, à l'ensemble de la fonction publique. Elle génère une forte frustration, et même une colère sourde, au sein des personnels du CNRS (chercheur.se.s, ingénieur.e.s et technicien.ne.s).

La CPCN demande la suppression de ces nouvelles dispositions et le retour à un mode de fonctionnement reposant sur des procédures plus légères et sur un principe de confiance a priori entre les établissements de l'ESR et leurs personnels. Elle approuve les demandes d'aménagement dans ce sens exprimées par les directions de certains établissements de l'ESR, dont le CNRS.

Motion adoptée à l'unanimité des membres présent.e.s  
Le 27 septembre 2019

M. Olivier COUTARD  
Président de la CPCN

#### Destinataires :

- Monsieur le ministre de l'Action et des comptes publics
- Madame la ministre de l'ESRI
- M. Antoine PETIT, Président directeur général du CNRS
- M. Alain SCHUHL, Directeur général délégué à la science du CNRS
- M. Christophe COUDROY, Directeur général délégué aux ressources du CNRS